Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260915-DELMOULMARQ-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Présents : | 18 |
| Votants : | 19 |

**Le 15 septembre 2026**
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **10 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick OILLAUX, Adjoint au Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : MAHE C. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

---

**Objet : Moulin Marquet**

L'association pour la Sauvegarde et la Restauration du Moulin Marquet doit déposer son dossier auprès de la Fondation du patrimoine pour le 1er octobre 2026 afin que les dons recueillis par son entremise puissent ouvrir droit à réduction d'impôt dès la déclaration des revenus de 2026. En effet il faut 2 mois à la fondation pour mettre en route le projet ce qui laisserait le mois de décembre 2026 pour commencer à recueillir les dons.

Le délégué de la fondation a fourni les indications pour compléter le dossier, notamment le Plan de financement.

Les travaux ont jusqu'à présent été entrepris par des bénévoles. Ce sera encore le cas pour la charpente, hormis les dépenses de visserie et le grutier. Pour la couverture ardoise le devis s'élève 23.000 € à environ, soit un total de dépenses estimées à 27.000 €.

La fondation préconise de mener les travaux sur 2 ans :
2027 : Charpente (à cheval sur 2028)
2028 : Couverture

La Fondation du patrimoine recommande un maximum de 45 % de fonds récoltés par son entremise. Elle ne s'engage pas sur une aide financière. *NB : les dons récoltés par la Fondation ne seront reversés à l'association qu'à la fin du projet.*

Le soutien de la commune est attendu à hauteur d'1/3 du montant du projet, pour que le plan de financement tienne la route et permette notamment de faire face aux premières factures.
C'est pourquoi l'association sollicite l'engagement de la commune sur les demandes de subvention suivantes afin de compléter son plan de financement :
2027 : 4500 €
2028 : 4500 €

Parallèlement l'association continuera à entreprendre des actions pour récolter des fonds.

Il est donc proposé à l'assemblée de bien vouloir s'engager à inscrire une subvention de 4500 € pour l'association pour la Sauvegarde et la restauration du Moulin Marquet au Budget 2027 ainsi qu'au Budget 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-215600289-20260915-DELMOULMARQ-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CADEN

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : | 19 |
| Présents : | 18 |
| Votants : | 19 |

**Le 15 septembre 2026**
Le Conseil Municipal de la Commune de Caden dûment convoqué le **10 septembre 2026** s'est réuni en session ordinaire à 20h à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick OILLAUX, Adjoint au Maire.

PRESENTS : BEILLON É. BERTHE L. BOULO S. BOULO Y. BROHAN A. BURBAN Sa. BURBAN Sy. COILIER A. FOURAGE E. GUICHON L. HERVIEUX P. MARTIN Ch. MENANT P. MOURRO S. OILLAUX P. RICHARD P. ROUSSEL C. SEROT E.

ABSENTS EXCUSES : MAHE C. (procuration à OILLAUX P.)

Secrétaire de séance : ROUSSEL C.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait et délibéré les jours, mois et an mentionnés ci-dessus. Affiché le 16 septembre 2026.

Fait à Caden, le 15 septembre 2026
Le Maire-Adjoint

